

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-seizième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 26 janvier 2015, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Valérie Coulombe	Représentante de l'Association canadienne pour la santé mentale - filiale de Montréal
	Sylvie B. de Grosbois	Directrice du Service aux collectivités (présidente)
MM.	Jérôme Di Giovanni	Représentant de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
	Houssine Dridi	Représentant de la Faculté des sciences de l'éducation
	Rémi Fraser	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Mme	Marie-Andrée Gauthier	Représentante du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mmes	Nathalie Lafranchise	Représentante de la Faculté de communication
	Ève Lamoureux	Représentante de la Faculté des arts
M.	Sylvain Lefèvre	Représentant de l'École des sciences de la gestion
Mme	Geneviève Pagé	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
M.	Jean-François Piché	Représentant de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Mmes	Claire Vanier	Agente de développement au Service aux collectivités
	Nicole Vézina	Représentante de la Faculté des sciences

MEMBRES ABSENTS :

Mme	Line Chamberland*	Représentante de la Faculté des sciences humaines
M.	Hervé Dignard*	Représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
Mme	Lise Gervais*	Représentante de Relais-femmes

INVITÉS :

Mmes	Martine Blanc	Agente de développement au Service aux collectivités
	Geneviève Chicoine	Agente de développement au Service aux collectivités
MM.	Christian Coursol	Formateur en usine et plan d'abattage
	Laurent Jodoin	Chercheur postdoctoral
Mmes	Ève-Marie Lampron	Coordonnatrice au Service aux collectivités
	Élise Ledoux	Professeure au Département de kinanthropologie

* Absence motivée

Denise Murzeau
Sylvie Pelletier
Lovasoa Ramboarisata

Commis au Service aux collectivités
Secrétaire de direction au Service aux collectivités
Professeure au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale

Josée-Anne Riverin
Soumya Tamouro

Agente de développement au Service aux collectivités
Directrice du Programme santé, recherche, développement, formation à l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux

SECRÉTAIRE :

Mme Valéry Colas

Secrétariat des instances

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Sylvie B. de Grosbois préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

La directrice du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres. Elle mentionne que madame Line Chamberland et monsieur Hervé Dignard prient le Comité d'excuser leur absence. Elle rappelle que la séance d'aujourd'hui se déroulera en deux temps. Les points statutaires seront traités puis se tiendra un séminaire au cours duquel les membres de l'équipe du Service aux collectivités et des invitées, invités se joindront au Comité.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par monsieur Houssine Dridi, appuyée par madame Nicole Vézina, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la 175^e assemblée du 10 novembre 2014

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Ève Lamoureux, appuyée par monsieur Jean-François Piché, le procès-verbal de la cent soixante-quinzième assemblée ordinaire tenue le 10 novembre 2014 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Information

3.1 Tableau des suivis

La directrice du Service aux collectivités présente le tableau des suivis, tel que déposé en annexe. Aucune question n'est soulevée.

3.2 Information des membres

La directrice du Service aux collectivités signale une coquille dans le document Tableau des dégrèvements remis aux membres. En effet, madame Suzanne Mongeau, professeure à l'École de travail social, a bénéficié de deux dégrèvements. Un tableau modifié sera acheminé aux membres. Elle mentionne que ceci porte le total des dégrèvements octroyés à 19,31 sur 20. Elle se dit très fière de constater la recrudescence de la demande de dégrèvements.

Une membre souligne que la Chaire de recherche sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale organise une journée de réflexion le 6 février prochain. Cette rencontre se déroulera au Salon orange, situé au Centre Pierre-Péladeau. Des places sont encore disponibles. Les personnes intéressées peuvent réserver leur place en contactant la Chaire.

3.3 Information sur la situation financière de l'UQAM

La directrice du Service aux collectivités rappelle qu'il avait été convenu lors de la dernière rencontre qu'elle effectuerait une mise au point concernant la situation financière de l'Université. Plusieurs éléments demeurent nébuleux dans le contexte actuel. Il y a des éléments connus, des éléments probables et des éléments potentiels. En ce moment, nul ne sait avec exactitude comment la situation se réglera.

Il est acquis que l'Université accuse un manque à gagner de l'ordre de 20 M \$. Des hypothèses de travail ont été élaborées par un groupe d'expertes, d'experts et présentées à la communauté au cours des derniers jours. Il est également question que des sommes supplémentaires soient retirées du financement de l'Université. Par exemple, le gouvernement provincial avait reconnu en 2009 le sous-financement de l'UQAM et avait conclu une entente permettant de financer la création de nouveaux postes de professeures, professeurs. Or, il semble que le gouvernement actuel songe à se retirer de cette entente. Également, dans les derniers jours, des compressions supplémentaires de l'ordre d'un milliard de dollars en enseignement supérieur et dans les organismes gérés selon les paramètres salariaux gouvernementaux ont été annoncées. Il n'est pas possible à ce moment-ci de savoir les effets qui en découleront sur les finances de l'Université.

En conséquence, le recteur a lancé un appel afin que des solutions créatives soient mises sur pied. Un effort devra être consenti par l'ensemble des unités. Les budgets des unités pourraient être diminués et il a déjà été annoncé que le personnel ne sera pas remplacé. Les personnes à statut précaire sont particulièrement à risque dans ces conditions. Le Service aux collectivités n'est pas plus fragilisé que les autres unités. Toutefois, quelques membres de son personnel sont à statut précaire. Certaines représentent la relève du Service. Afin d'éviter des suppressions de postes ou de budgets de fonctionnement, la directrice du Service aux collectivités annonce qu'elle a décidé de prendre une année de congé sans solde afin de montrer l'effort du Service dans le contexte budgétaire actuel. Elle estime être la personne dont le départ pour un an affectera le moins le fonctionnement du Service. Cette décision a été difficile à prendre. Il lui a fallu peser tous les avantages et inconvénients pour le Service. Le développement de ce dernier continuera grâce au travail des agentes. Elle explique qu'elle a discuté de cette option avec la Direction et qu'il reste des détails à régler. Une personne sera désignée pour assurer la gestion administrative du Service. Il s'agira d'une personne qui cumulera la fonction de direction du Service aux collectivités avec une autre fonction. Elle a en outre demandé que son absence pour un an soit considérée comme l'effort financier du Service et souligne qu'il y a eu une bonne réception à cet effet. Pour l'instant, elle ne sait pas à quel

moment elle quittera ses fonctions et si elle sera présente à la rencontre du Comité des services aux collectivités du mois de mars. Elle signale que le vice-recteur à la Recherche et à la création l'a assuré que la Direction tenait au Service et qu'il n'est pas question qu'il soit aboli ou fusionné. Elle conclut en mentionnant que les prochaines années ne seront visiblement pas faciles pour l'UQAM.

Une membre agente de développement au Service aux collectivités indique que l'équipe est très affectée par cette décision. Elle comprend que la directrice a fait le choix de prendre un congé sans solde afin de permettre de conserver deux postes précaires au Service et devra s'adapter à la situation. L'équipe s'inquiète également du fait que le vice-recteur à la Recherche et à la création terminera son mandat sous peu. Le Service perdra alors un appui précieux.

La directrice du Service aux collectivités précise que le vice-recteur à la Vie académique demeure en poste et qu'il reconnaît également l'importance du Service.

Une membre mentionne que le SPUQ conteste les chiffres mis de l'avant par la Direction en ce qui concerne les restrictions budgétaires. Elle indique qu'il y aura des batailles à mener sur le sujet et que la valeur même des restrictions imposées n'est pas encore connue. En ce sens, elle estime très prématurée l'annonce faite par la directrice du Service aux collectivités. Cette décision est troublante. Elle comprend que cela semble toutefois régler la préservation de deux postes au Service, mais elle s'interroge à savoir ce qu'il en sera dans un an. Également, elle s'inquiète des programmes du Service même, la Direction ayant annoncé vouloir réduire le nombre de dégrèvements accordés aux professeures, professeurs.

La directrice du Service aux collectivités explique qu'il y a des hypothèses concernant les scénarios permettant d'effectuer des restrictions budgétaires, mais que la hauteur de ces compressions n'est actuellement pas connue. Le budget de l'UQAM accuserait un manque à gagner de près de 20 M \$ pour l'année à venir. Elle ne comprend pas sur quelle base le SPUQ affirme que ces chiffres sont erronés. L'UQAM fonctionne sur sa marge de crédit et même les fonds qui ont été transférés au fonds des immobilisations pour le Plan directeur immobilier représentent une capacité d'endettement sur la marge de crédit et non des montants disponibles. L'équipe du Vérificateur général du Québec scrute à la loupe chaque dépense de l'Université depuis cinq ans, il n'y a pas de fonds de réserve caché. En ce qui concerne les dégrèvements, il n'a pas été question jusqu'à maintenant que ceux de type service aux collectivités soient affectés. Les fonds PAFARC proviennent pour leur part d'un pourcentage des fonds généraux. Il n'est pas possible actuellement de savoir s'il y aura une diminution. La communauté a reçu la même information concernant les hypothèses de travail actuellement étudiées. Il n'est pas possible de savoir comment la situation se réglera et quelles hypothèses seront retenues ou non. Il faudra également se demander, si ces hypothèses ne sont pas retenues, ce qu'il adviendra et comment les sommes nécessaires seront récupérées. Il lui semble toutefois clair que plus le temps avance, plus les décisions seront prises dans la précipitation. Le budget doit être adopté au mois d'avril, ce qui laisse peu de temps. Elle a voulu éviter que des décisions précipitées soient prises pour le Service aux collectivités et c'est ce qui motive sa décision. Elle souhaite que la Direction considère qu'il s'agit là de la contribution du Service.

Une membre indique qu'il y a clairement un enjeu concernant le transfert des fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Depuis quelques années, une augmentation de la population étudiante entraîne une augmentation du financement et la Direction a choisi de placer ces sommes supplémentaires dans les immobilisations plutôt que dans le fonctionnement de l'Université. Elle signale ensuite que dans les hypothèses de travail, la diminution du nombre de

dégrèvements est clairement abordée, bien que le type de dégrèvement ciblé ne soit pas mentionné. Elle ajoute que dans la situation actuelle, elle serait surprise que le Service aux collectivités soit épargné. Elle trouve le geste de la directrice courageux, mais elle estime que cela ne règle aucunement la question dans le long terme. Cela prendra une restructuration avec de nouveaux paramètres de fonctionnement.

La directrice du Service aux collectivités convient qu'il s'agit d'une solution à court terme. Elle s'assurera de participer aux discussions et réflexions à venir quant à la suite des choses. Elle quitte pour un an, mais demeurera tout de même à proximité. Elle signale que cela fait 35 ans qu'elle est à l'UQAM, dont 30 à titre d'employée. Il ne s'agit pas d'une décision facile pour elle, mais elle juge qu'il s'agit de la meilleure solution pour le Service afin de conserver les personnes actuelles en poste. Plusieurs employées, employés du Service cumulent une grande expérience et il importe que la relève puisse être formée à leur côté.

Une membre s'inquiète des impacts du départ de la directrice. Sans direction au Service, personne ne pourra assurer le maintien des appuis auprès de la Direction. Elle est d'avis que la présence de la directrice est plus nécessaire que jamais dans son rôle politique de défense du Service. Elle signale enfin que le départ pour un congé sans solde de la directrice entraînera une recherche d'emploi et, qu'en fin de compte, elle pourrait décider de ne pas revenir. Elle juge cette stratégie trop drastique.

La directrice du Service aux collectivités rappelle qu'il y aura une personne nommée pour assurer une direction du Service. Cette personne cumulera vraisemblablement deux fonctions, mais elle sera la porte-parole du Service face à la Direction. En ce qui concerne son retour, à savoir s'il s'effectuera dans un an ou deux, elle ne peut le dire, mais il s'agit d'une solution temporaire. Elle est actuellement dans un processus afin de se trouver un autre emploi pour cette année sans solde, mais elle répète qu'il s'agit de la meilleure solution pour sauvegarder les emplois précaires et la relève du Service.

Un membre demande comment il sera possible de justifier la poursuite du travail du Service aux collectivités dans un tel contexte de restrictions budgétaires. Il trouve cette situation fort inquiétante et il lui semble urgent de développer un argumentaire à cet effet. Il estime que si la direction administrative du Service peut être facilement remplacée, il n'en va pas de même pour les relations avec la Direction et le travail politique que doit effectuer la direction du Service.

La directrice du Service aux collectivités explique que la personne qui sera nommée à la direction par intérim présidera également le Comité des services aux collectivités. Les membres auront tout loisir de discuter avec elle. Si le développement du Service est ralenti pour un an, ce qui n'est pas encore confirmé considérant le volume de projets en cours et en développement, il n'est pas question d'envisager sa fermeture. L'Université devra probablement procéder à une restructuration de son fonctionnement global et le Service aux collectivités, à l'instar des autres unités administratives, sera soumis à des contraintes.

Une membre réitère ses réticences à l'égard de la décision de la directrice. Elle signale que son expérience personnelle lui a appris que les gens ont peu de reconnaissance envers les personnes qui font un tel « don de soi ». Qu'il n'est pas rare de se faire flouer dans de telles occasions et elle s'inquiète du fait que la prise de cette année sabbatique ne soit pas considérée comme étant la part faite par le Service aux collectivités dans le processus de restrictions budgétaires. Elle estime cette décision prématurée, alors que les discussions s'amorcent à peine sur le sujet.

Un membre abonde en ce sens et indique qu'il est dommage de mettre le développement du Service de côté après tous les efforts déployés en ce sens dans les dernières années. Il est également d'avis que cette décision de la directrice n'offre aucune garantie concernant le fait que cela représentera l'effort financier du Service pour l'année à venir. D'autant qu'il n'est pas acquis qu'il ne faudra pas effectuer ces restrictions budgétaires de manière récurrente ou faire face à de nouvelles diminutions des budgets dans quelques mois.

La directrice du Service aux collectivités indique que les raisons de son départ ont été expliquées à la Direction et qu'elles ont obtenu un appui favorable. Bien qu'il ne soit pas possible à l'heure actuelle de connaître l'ampleur des compressions à venir, cela sera considéré par la Direction dans l'effort demandé au Service. Le recteur a demandé aux gestionnaires d'être créatifs. Il n'est pas question d'appliquer des mesures universelles. Elle estime avoir pris dans les circonstances la meilleure décision pour son service.

Un membre s'étonne que la Direction soit d'accord avec une telle proposition. Il indique que cela est en contradiction avec ce que le recteur énonce dans ses discours publics. Que ce soit aux Entretiens Jacques-Cartier ou lors d'autres allocutions, il a plus d'une fois mis de l'avant le fait que l'UQAM a un Service aux collectivités contrairement aux autres universités. Il estime que cette décision fragilise le Service.

La directrice du Service aux collectivités déclare que le Service sans être fragilisé, n'est pas non plus protégé. Il est soumis aux mêmes obligations que les autres unités de l'Université. Elle signale par exemple que les personnes quittant pour un congé parental ou un congé de maladie prolongé ne seront pas automatiquement remplacées. Il faudra que les gestionnaires négocient et démontrent l'importance du remplacement pour espérer que cela se fasse.

Les membres émettent le souhait que les vice-recteurs concernés soient invités à la prochaine rencontre du Comité des services aux collectivités. La directrice en prend note et veillera à ce que l'invitation soit transmise au vice-recteur à la Vie académique.

Les membres du Comité des services aux collectivités, ne sachant si la directrice sera présente ou non lors de la prochaine rencontre, proposent une motion d'appréciation à son endroit.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1103

ATTENDU les restrictions budgétaires imposées aux universités par le gouvernement du Québec;

ATTENDU les compressions à venir dans le budget 2015-2016 de l'UQAM;

ATTENDU le statut précaire de certains emplois au Service aux collectivités;

ATTENDU la décision de la directrice du Service aux collectivités de prendre une année de congé sans solde afin que cela soit considéré par la Direction à titre de l'effort fourni par le Service;

ATTENDU le désir de la directrice du Service aux collectivités de préserver, par cette décision, les emplois du personnel précaire du Service;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Houssine Dridi, appuyé par monsieur Rémi Fraser, que le Comité des services aux collectivités :

TÉMOIGNE de sa profonde appréciation du travail effectué par la directrice du Service aux collectivités, madame Sylvie B. de Grosbois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Rapport du sous-comité de la formation

4.1 Programme de dégrèvement de formation

La directrice du Service aux collectivités rappelle que le Sous-comité de la formation a été réactivé à un moment où la demande pour les dégrèvements pour projet de formation était en baisse. Le Sous-comité de la formation a entamé une réflexion afin de déterminer comment il pouvait être possible de répondre aux besoins. La notion d'accompagnement a émergé à ce moment. Elle invite une membre du Sous-comité à prendre la parole.

Une membre explique que la réflexion sur la notion d'accompagnement était pertinente et nécessaire. Dans les dernières années, il a été constaté que les groupes avaient davantage besoin d'accompagnement que de formation. L'accompagnement est plus interactif et facilite grandement la coconstruction des connaissances. Le besoin des groupes en cette matière est réel et, le Comité des services aux collectivités a pu le constater, les professeures, professeurs sont intéressés à y participer. La description de ce qui est attendu en termes d'accompagnement a donc été ajoutée à la définition du programme de dégrèvement de formation.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1104

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-176-4.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU les discussions ayant cours au Comité des services aux collectivités concernant l'importance de définir et de baliser la notion d'accompagnement, de plus en plus présente dans les projets liés à la formation;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par madame Geneviève Pagé, que le Comité des services aux collectivités :

ADOPTÉ les modifications apportées au Programme de dégrèvement d'enseignement aux fins de formation et d'accompagnement dans le cadre des services aux collectivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Formulaire de dégrèvement de formation

En lien avec le point précédent, la directrice du Service aux collectivités ajoute que madame Claire Vanier, agente de développement, a également revu le formulaire de demande afin de le bonifier et de refléter la mise à jour du programme. Elle demande si les gens ont pris connaissance des documents et si des questions se posent. Les membres du Comité se disent en accord avec les nouvelles formulations du programme et du formulaire.

Madame Claire Vanier indique qu'entre autres ajouts, il est dorénavant demandé qu'un rapport soit déposé au terme du projet.

Un membre du Sous-comité de la formation ajoute que le gabarit pour l'évaluation des rapports des projets demeure en chantier. L'idée générale étant de voir quels sont les acquis et de valider les résultats en regard de la demande initiale. Il ne s'agit pas d'une évaluation du projet en tant que tel, mais d'effectuer un retour sur les expériences. Ceci permettra également de bonifier le programme et le formulaire, le cas échéant.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1105

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-176-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU les discussions ayant cours au Comité des services aux collectivités concernant l'importance de définir et de baliser la notion d'accompagnement, de plus en plus présente dans les projets liés à la formation;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lafranchise, appuyé par monsieur Jean-François Piché, que le Comité des services aux collectivités :

ADOPTÉ les modifications apportées au Formulaire de demande aux fins de formation et d'accompagnement du Programme de dégrèvement d'enseignement aux fins de formation et d'accompagnement dans le cadre des services aux collectivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Séminaire de réflexion « Le sens de la preuve »

La directrice du Service aux collectivités accueille les invitées, invités qui se joignent à la rencontre afin de participer au séminaire de réflexion et leur explique le rôle du Comité des services aux collectivités. Un tour de table est effectué afin que chaque personne se présente.

Le séminaire se déroulera en trois temps : la preuve, les impacts et le sens de cette preuve. Chacune de ces parties sera précédée d'une mise en situation par deux interlocutrices, interlocuteurs. Ces mises en situation permettront de lancer la discussion.

Elle invite monsieur Sylvain Lefèvre à prendre la parole.

La preuve

Monsieur Sylvain Lefèvre explique que l'épistémologie du terme preuve signifie l'effort de démonstration. Cela renvoie également à l'univers judiciaire, alors que tant la défense que l'accusation doivent justifier leurs arguments de preuves. En ce qui concerne le travail des organismes communautaires, ils doivent faire la preuve de la nécessité de leurs actions et faire la démonstration de leurs impacts à venir. En ce sens, il signale que les bureaucrates demandent sans cesse de nouvelles données et statistiques pour établir des étalonnages de performance. Il faut toutefois être prudent avec les données statistiques. En France, un manuel fait succès en expliquant l'art de manipuler en faisant dire avec exactitude ce que l'on désire aux statistiques.

Monsieur Jérôme Di Giovanni prend ensuite la parole afin d'exposer la perspective des organismes communautaires. Il indique que ceux-ci doivent constamment faire leurs preuves, que ce soit pour la reconnaissance de leur expertise ou pour l'obtention de fonds. La collaboration avec des chercheuses, chercheurs universitaires est très importante pour eux puisqu'ils se font demander de prouver scientifiquement leurs dires. Pour que les conclusions d'une étude soient jugées pertinentes, il importe qu'une telle collaboration ait lieu. Les bailleurs de fonds sont particulièrement sensibles à cette question.

La discussion s'engage sur cette question. Des membres professeures, professeurs trouvent très intéressante cette comparaison entre le regard des scientifiques et la réalité vécue sur le terrain. Eux-mêmes sont assujettis à la justification dans leurs demandes de subventions et constatent que le temps passé à remplir les formulaires et à justifier la pertinence de leurs projets de recherche est considérable. Il n'y a pas de présomption d'innocence : comme s'il était pris pour acquis que les fonds publics seraient dépensés à mauvais escient et qu'il fallait prouver que ce ne serait pas le cas.

Des membres et invitées, invités des organismes communautaires sont d'accord à l'effet que la dynamique établie entraîne des effets pervers. Par exemple, dans certains domaines d'interventions, il n'est pas rare que les fonctionnaires ou bailleurs de fonds privés imposent ou tentent d'imposer des modèles qui peuvent avoir connu du succès ailleurs, sans prendre compte des modèles qui s'appliquent à la réalité d'ici et qui fonctionnent bien. Certains organismes refusent des subventions imposant un modèle, leur modèle obtenant de bons résultats. D'autres modifient leurs façons de faire pour obtenir le financement, quitte à laisser tomber des modèles d'intervention qui ont fait leurs preuves pour leur organisme. Le temps requis pour les organismes communautaires à démontrer la pertinence de leur existence, de leurs champs d'action et de leurs résultats est également considérable. Une invitée signale, à titre d'exemple, que des schémas d'intervention en santé publique ont été développés par des fonctionnaires de

Québec. Or, ceux-ci ne tiennent pas compte de la diversité de la population de Montréal et ne s'appliquent pas. Les conceptrices, concepteurs ne prennent pas toujours compte de la complexité du terrain, voire ne la connaissent pas, lorsqu'ils élaborent certaines stratégies d'intervention.

Des difficultés se posent même entre expertes, experts. À titre d'exemple une recherche portant sur la prostitution est mentionnée. Que l'angle de recherche soit celle des travailleuses, travailleurs du sexe ou celui de l'exploitation sexuelle, un même sujet donnera des résultats forts différents. La multiplicité des intervenantes, intervenants complexifient l'élaboration de projet alors que l'organisme, les chercheuses, chercheurs et les bailleurs de fonds, ont chacun leur perception et compréhension du sujet.

Un glissement est constaté dans la compréhension et dans la portée même du concept de preuve. Il ne s'agit plus uniquement pour les scientifiques de démontrer leurs méthodes d'investigation pour infirmer ou confirmer des hypothèses de travail. Le financement de la recherche se concentre essentiellement sur la recherche appliquée. Par exemple, le financement même de l'éducation consiste à répondre à des besoins. La réussite scolaire ne compte qu'en termes de statistique de résultats, de succès ou d'échec. Les directions d'écoles, les enseignantes, enseignants doivent produire des statistiques selon les modèles demandés par les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. À l'instar des modèles internationaux que les fonctionnaires et bailleurs de fonds veulent imposer aux organismes communautaires, les cadres sont tracés par les organismes internationaux ne tenant pas compte de la réalité locale. Plusieurs déplorent également que des projets soient refusés parce qu'ils ne sont pas innovants. Les bailleurs de fonds exigent des innovations, c'est-à-dire de la nouveauté, alors que des stratégies efficaces, qui ont fait leurs preuves, perdent leur financement, faute de répondre à cette nouvelle exigence.

Plusieurs signalent d'ailleurs le paradoxe voulant que les bailleurs de fonds, publics ou privés, demandent la présentation non seulement de la démarche utilisée dans le cadre d'un projet, mais également les retombées à venir. Sans possibilité de démontrer les retombées, avant même que le projet ne soit mené, il n'y a pas de financement. Il est également mentionné que la difficulté de présenter uniquement des données quantitatives, alors que certains projets obtiennent essentiellement des retombées qualitatives, représente également un obstacle dans l'obtention du financement. Tous se désolent qu'un temps considérable soit consacré à la compilation de données.

Monsieur Sylvain Lefèvre, spécialiste de l'étude des bailleurs de fonds, signale que chez certains d'entre eux, cette même consternation se constate. Ils partagent les doutes des organismes et des chercheuses, chercheurs et sont bien conscients que les formulaires à remplir pour les demandes de subventions sont fastidieux. Certains constatent même que près de 70 % des questionnements qui s'y trouvent le sont pour les rassurer. Les bailleurs de fonds doivent également faire face à une reddition de compte importante et veulent s'assurer d'avoir le plus d'éléments en main afin de prouver qu'ils ont pris la bonne décision en accordant, ou pas, un financement à un projet. Il cite ensuite le cas d'un organisme européen de coopération internationale. L'évaluation des projets effectuée par des consultants externes entraînait de mauvais résultats. En demandant à des personnes ayant une expérience sur le terrain de procéder à cette évaluation, les résultats étaient meilleurs puisqu'elles percevaient le volet qualitatif du projet. Or, que les évaluations soient positives ou négatives, il n'y avait pas d'impact sur le financement de cette ONG. Les évaluations de terrain étaient essentiellement effectuées pour rassurer les bailleurs de fonds.

La directrice du Service aux collectivités remercie les membres et invitées, invités pour cet échange fructueux. Elle signale qu'au terme de la rencontre, il serait intéressant que des pistes de solutions et de réflexions futures soient dégagées. Elle signale qu'à titre d'épidémiologiste et de statisticienne, elle est elle-même très critique de l'utilisation qui peut être faite des données statistiques. Ces dernières pouvant souvent être interprétées de plusieurs manières, selon l'angle d'approche utilisée. Le quantitatif ne peut toutefois répondre de tout.

Elle invite ensuite monsieur Éric Giroux, madame Nicole Vézina et monsieur Christian Coursol à prendre la parole pour le deuxième volet de la discussion.

Les impacts

La présentation de monsieur Éric Giroux illustre clairement les difficultés liées au fait que l'évaluation quantitative prenne le dessus et que les éléments qualitatifs soient mis de côté. Il rappelle que l'Écomusée du fier monde se veut un musée citoyen ancré au cœur de son quartier, soit le Centre-Sud. Afin de mettre à contribution la communauté locale, des expositions temporaires sont préparées en partenariat avec des organismes du quartier. En 2005, afin de souligner le 20^e anniversaire de l'Atelier des lettres, groupe d'alphabétisation travaillant essentiellement auprès d'une population adulte présentant un problème d'analphabétisme et parfois d'autres difficultés (toxicomanie, itinérance), une telle exposition temporaire a été préparée. Pendant plusieurs semaines, un groupe de volontaires s'est réuni afin de planifier le projet. Les participantes, participants au projet ont rencontré des gens, préparé des entrevues, réécouté les bandes enregistrées afin de sélectionner les éléments clés.

Pour la tenue de l'événement, l'Écomusée du fier monde présente une demande de subvention tant auprès de la Ville de Montréal que du ministère de la Culture et des Communications. Les formulaires nécessitent des données quantitatives concernant le nombre de rencontres du groupe de travail, le nombre d'ateliers réalisés pendant l'exposition, le nombre de visiteurs, etc. Toutefois, l'objectif du comité de coordination de ce projet est de permettre une amélioration des capacités en lecture et en écriture des participantes, participants. Les indicateurs ne prennent aucunement compte des avancées que ce type de projet peut avoir sur la vie des participantes, participants. Encore moins de la valorisation qu'ils peuvent ressentir d'avoir participé à un tel projet. Il expose le cas d'un homme ayant vécu une véritable fierté d'avoir contribué à la mise sur pied d'une exposition muséale. Le bonheur qu'il ressentait, tangible pour qui le côtoyait à ce moment, ne peut se mesurer et être présenté dans les formulaires de demandes de subventions.

Madame Nicole Vézina présente monsieur Christian Coursol qui l'accompagne. Elle explique que dans le cadre d'un projet de recherche en ergonomie, elle a travaillé de pair avec lui qui est affûteur de couteaux dans une usine d'abattage d'animaux. La première étape du projet a été de se rendre dans six usines et de convaincre l'employeur de la nécessité de participer à cette étude. Il faut dire que les usines de transformations de la viande possèdent le plus fort taux de lésions musculo-squelettique à la Commission de la santé et de la sécurité au travail. Le stress de la cadence de travail imposée, mais surtout, la qualité des couteaux utilisés explique ces lésions. En collaboration avec monsieur Coursol, elle a voulu prouver aux employeurs qu'avec des couteaux bien aiguisés, les travailleuses, travailleurs subiraient beaucoup moins de lésions. La difficulté principale provient du fait que 11 % du temps de travail est nécessaire pour bien affûter les couteaux. Or, ce temps n'est pas calculé dans la cadence imposée en usine.

Dans la démonstration effectuée, il importe d'abord de démontrer que les couteaux utilisés par les travailleuses, travailleurs ne sont pas efficaces. Il faut ensuite présenter la formation qui leur permettra d'affûter leurs couteaux et d'améliorer leur travail. Tant les employeurs que les employés, constatent qu'il est à leur avantage de prendre ce facteur en compte et d'aller de l'avant. Par la suite, il faut évaluer ce qu'il reste dans la pratique elle-même. Est-ce que le temps requis pour affûter les couteaux a été accordé? Quelle est la durabilité de l'intervention? Afin de maximiser celle-ci, il est plus intéressant de former des personnes en usine qui agiront à titre de formateur auprès de leurs collègues.

Des membres et invitées, invités partagent à leur tour les difficultés rencontrées lorsqu'ils préparent des demandes de subvention. Entre autres, plusieurs bailleurs de fonds publics ou privés axent leur financement sur le caractère innovant des projets proposés alors que plusieurs projets connaissent un bon succès et ont besoin de financement. Cette fixation des bailleurs de fonds sur le caractère innovant des projets entraîne malheureusement une perte de connaissance dans les organismes puisque lorsque certains projets ne sont pas renouvelés, cela occasionne le départ de la personne ressource responsable. La question du partenariat est également soulevée. Pour plusieurs bailleurs de fonds, le financement ne peut être qu'accordé à des projets qui découlent de partenariats divers. La réalité des organismes n'est pas prise en compte. Plusieurs personnes dénoncent également le fait qu'il faille statuer à l'avance sur les retombées du projet. Certains projets ne donneront des résultats que sur une période de moyen ou de long terme. Or, pour obtenir le financement, il faut insister sur les impacts à court terme. Il arrive même qu'un échec dans un court terme révèle ensuite un succès dans un moyen ou un long terme. L'exemple de la violence conjugale est abordé. Une personne victime de violence peut retourner avec sa conjointe, son conjoint une première fois, mais l'intervention effectuée auprès d'elle peut entraîner des réflexions qui l'inciteront par la suite à quitter la personne violente ou à développer diverses stratégies. Ce qui, à première vue, semblait être un échec peut par la suite réussir.

La directrice du Service aux collectivités conclut qu'il reste beaucoup de travail de sensibilisation à faire auprès des bailleurs de fonds. Il importe que les indicateurs prennent compte non seulement de critères quantitatifs, mais également des éléments qualitatifs qui sont parfois plus tangibles. Par exemple, plutôt que de fournir uniquement des données chiffrées sur le nombre de jeunes qu'un centre jeunesse a pu aider, il serait possible d'exposer les stratégies ayant permis de le faire.

Le sens

Monsieur Jean-François Piché mentionne qu'il est intéressant de constater que les chercheuses, chercheurs, les organismes communautaires et les gens du milieu syndical œuvrent sur des terrains différents, mais se trouvent confrontés aux mêmes questionnements. Le temps et les efforts à fournir simplement pour faire la preuve de la nécessité de leurs interventions sont considérables. Bien que le milieu syndical ne reçoive pas de subvention à proprement parler, il y a tout de même de la reddition de compte à faire. Auparavant, les membres d'un syndicat avaient une attitude plus militante alors qu'aujourd'hui, ils se sentent davantage clients du syndicat. Les syndicats doivent produire des argumentaires afin de convaincre leurs membres de se mobiliser, par exemple pour empêcher la perte d'emplois. Il signale que, dans le secteur public, près de 40 % du personnel occupe un emploi précaire. Contrairement à ce que le gouvernement veut laisser entendre, les gens travaillant dans la fonction publique ne sont pas nécessairement choyés. Actuellement, beaucoup de travail est effectué afin de démontrer l'impact des projets de lois sur les services offerts à la population.

Madame Marie-Andrée Gauthier abonde dans ce sens et mentionne que les organismes communautaires sont également aux prises avec un fort investissement en temps pour la construction de la preuve. Non seulement de la pertinence du financement de leurs projets mais pour justifier leur existence même. Ce qui entraîne des répercussions sur le travail des organismes qui, pendant qu'ils font ce type de justifications sont retardés dans leur travail de terrain. Ils s'interrogent également à savoir comment faire pour que les critères qualitatifs soient pris en compte. L'estime de soi, par exemple, ne se mesure pas quantitativement.

À la suite de ces interventions, certaines, certains mentionnent la difficulté de démontrer ce qui ne se mesure pas. Par exemple, grâce aux interventions des organismes jeunesse auprès des jeunes et de leurs familles, comment démontrer que la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) n'a pas eu à intervenir auprès de ces familles ? Il y a consensus concernant le fait que plusieurs retombées pertinentes ne sont pas prises en compte par les bailleurs de fonds. Des champs d'intervention se trouvent négligés parce que les critères quantitatifs sont privilégiés, lorsqu'ils ne sont pas les seuls pris en compte. Plusieurs personnes ont l'impression que la finalité et les résultats tangibles des projets mis sur pied par les organismes ne sont pas importants pour les bailleurs de fonds.

La discussion se poursuit sur le rôle de l'experte, l'expert. Alors que plusieurs bailleurs de fonds considèrent la présence d'une professeure, un professeur d'université à titre de ressource experte dans un projet, les professeures, professeurs ont plutôt tendance à penser que ce sont les ressources qui travaillent sur le terrain qui sont les réelles expertes. Il est mentionné que certains organismes défraient des coûts importants pour s'adjoindre les services d'une personne considérée experte par les bailleurs de fonds afin d'obtenir des subventions. Plusieurs s'inquiètent également que les restrictions budgétaires auxquelles sont confrontés les organismes entraînent une perte de l'expertise. Il en va de même pour les gens quittant prématurément pour une retraite.

La directrice du Service aux collectivités remercie les participantes, participants. Elle estime que plusieurs pistes de réflexion se dégagent de la discussion. Il faudra continuer à les explorer et poursuivre le travail de sensibilisation auprès des bailleurs de fonds.

6. Dépôt de documents

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 30 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

LA PRÉSIDENTE

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 16 mars 2015.
VC/lc